

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS Danièle OLIVIER, Raymond DEMOLLIENS, Philippe LECLERC, Maryline VASSEUR, Emmanuel DENORME, Nathalie RANSON, Sandra GERULUS, Pierre MALINGUE, Romain FRANÇOIS, Pascale PICARD, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Patrick SCHIMEL, Amaury VANDEPUTTE.

1) **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal procède conformément à l'article 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'assemblée. Madame Nathalie RANSON désignée accepte cette fonction.

2) **MISE A APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2019**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans observation.

3) **DEMANDE DE DETR POUR LA SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE, LA RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DES TOILETTES**

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les différents devis demandés pour la réhabilitation et la mise aux normes du bloc sanitaires situé dans la cour de l'école.

Entreprise CDE : 36 924.50 € TTC

MM Construction : 34 609.32 € et Pascal GALAND : 10 480,80 € TTC

B.H.F DELAPLACE : 72 221.88 € pour un réaménagement des WC extérieurs et 15 988.44 € pour la création de toilette PMR dans le prolongement des WC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 11 voix, le projet proposé par l'entreprise CDE pour un montant de travaux estimé à 33 567.73 € HT, 36 924.50 € TTC et, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR : 40 % soit 13 427.09 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

Fonds propre : 23 497.41 €

Madame le Maire indique que le montant des travaux envisagés est supérieur à 25 000 euros et qu'il sera donc nécessaire de lancer un marché public selon la procédure adaptée.

Madame le Maire rappelle ensuite que par délibération en date du 4 avril 2014, le conseil municipal lui avait donné délégation pour l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour des sommes uniquement inférieures à 10 000 euros. Elle sollicite donc délégation pour pouvoir lancer et exécuter cette procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix, donne délégation à madame le Maire pour exécuter la procédure adaptée liés aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bloc sanitaire à l'école primaire.

4) CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC AMIENS METROPOLE POUR LA REALISATION D'UN TROTTOIR RUE DE LA TERRIERE ET RUE DE LA CAVEE 2019

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention de fonds de concours à signer avec la communauté d'Agglomération Amiens Métropole pour la réalisation d'un trottoir rue de la Terrière et rue de la Cavée.

Le coût total des travaux est de 30 000 euros TTC. La participation de la commune s'élève à 7 500 euros soit 30 % du montant hors taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 11 voix, le fonds de concours présenté et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

5) QUESTIONS DIVERSES

Madame RANSON

Y a-t-il des inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire. Monsieur LECLERC pense que l'avenir s'assombrit car 16 enfants partent en fin d'année et pour l'instant seules 3 nouvelles inscriptions ont été enregistrées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h 50

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Philippe LECLERC

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Romain FRANÇOIS

Pascale PICARD

Le Maire
Laurence DUVIVIER